

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|   | <b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>                                       | <b>N° 2023-377</b>         |

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |                                     |                     |
|---|-------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 29 septembre 2023</b> | <b>Délibération</b> |
|   | Direction du Foncier                | <b>N° 2023-377</b>  |

---

**Bordeaux - Acquisition des emprises foncières dites Faisceau Cracovie au Grand Port Maritime de Bordeaux - parcelles SY 28, 44 et 46 - Allée de Boutaut et Boulevard Aliénor d'Aquitaine - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les emprises foncières dites du « faisceau Cracovie » situées entre l'Allée de Boutaut et le Boulevard Aliénor d'Aquitaine, propriétés du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), font depuis plusieurs années l'objet d'un réel intérêt urbain de la part de Bordeaux Métropole.

Bordées par l'allée de Boutaut, la place Ravezies ou encore les quartiers des Aubiers et des Berges du Lac, ces emprises foncières sont au centre d'un vaste secteur en forte évolution.

A l'échelle métropolitaine, elles constituent des réserves foncières pouvant servir d'assiette à la réalisation de programmations urbaines incluant équipements publics y compris d'infrastructures, programmes de logements et activités économiques.

Afin de s'assurer de la prise en compte optimale de ses besoins, Bordeaux Métropole a souhaité pouvoir maîtriser directement ces emprises foncières, afin de garantir un aménagement répondant à la fois aux nécessités du développement urbain de ce secteur et aux attentes de requalification portées par le Grand Port Autonome de Bordeaux.

Dans ce contexte, des discussions ont été engagées avec le GPMB qui a souhaité mettre en vente ces emprises.

Celles-ci ont permis de s'entendre pour l'acquisition par Bordeaux Métropole des parcelles sises à BORDEAUX, Allée de Boutaut, cadastrées section SY numéro 28, d'une contenance de 1024 m<sup>2</sup>, SY numéro 44, d'une contenance de 174 m<sup>2</sup>, et SY numéro 46, d'une contenance de 53 601 m<sup>2</sup>, soit une emprise totale de 54 799 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix de 18 000 000 euros HT, conformément aux avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-10918 du 8 mars 2023 et n°2023-33063-51860 du 10 juillet 2023.

Le prix sera à majorer, le cas échéant, de la TVA au taux et au régime en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique.

Lesdites parcelles seront acquises par Bordeaux Métropole, déclassées, libres de toutes occupations et de tous encombrants.

Sur la base de cet accord, Bordeaux Métropole a engagé avec le GPMB, la rédaction d'un compromis définissant les conditions de l'acquisition.

La présente délibération a pour objet la validation de ladite acquisition par le Conseil de

Bordeaux Métropole, ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Président, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette transaction.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,  
**VU** les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-10918 du 8 mars 2023, et n° 2023-33063-51860 du 10 juillet 2023,  
**VU** le courrier du GPMB en date du 7 juillet 2023 concernant la transaction,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la métropole à maîtriser ces emprises,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'acquisition des parcelles déclassées, libres de toute occupation et tous encombrants, sises à BORDEAUX, Allée de Boutaut, cadastrées section SY numéro 28, d'une contenance de 1024 m<sup>2</sup>, SY numéro 44, d'une contenance de 174 m<sup>2</sup>, et SY numéro 46, d'une contenance de 53 601 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale d'environ 54 799 m<sup>2</sup>, appartenant au Grand Port Maritime de Bordeaux, moyennant le prix de 18 000 000 euros HT, conformément aux avis de Direction de l'Immobilier de l'Etat. Le prix sera à majorer le cas échéant de la TVA au taux et au régime en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique,

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous documents se rapportant à cette opération.

**ARTICLE 3 :** d'imputer la dépense et les frais correspondants sur les crédits qui seront prévus à cet effet au budget principal 2024, au chapitre 21, compte 2111, fonction 515, sous réserve du vote de ces dépenses par l'assemblée délibérante,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO, Monsieur MAURIN, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Monsieur PUJOL, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

|   |   |
|---|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>6 OCTOBRE 2023</b> | Pour expédition conforme,<br><br>la Vice-présidente,<br><br>Madame Christine BOST |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>6 OCTOBRE 2023</b> |   |